

Du 1er au 8 décembre, nous votons pour nos représentant-e-s en commission administrative paritaire (CAP). Il y a des élu-e-s combatifs, sûr-e-s de leurs valeurs. Avec la CGT, faites le choix de la clarté !

1 Nouvelles grilles, l'arnaque du gouvernement !

En 2021, le gouvernement promettait une hausse de 100 euros par mois pour les catégories C. Les grilles publiées en décembre dernier sont très loin du big bang annoncé : dans les grade C1 et C2 (P2), les gains moyens sont de 40€ mensuels et de seulement 3,75€ en P1. **La revalorisation s'est concentrée sur les débuts de carrière.** Résultats, quasi rien pour les agents P1 puisque le grade n'est accessible qu'en fin de carrière ! **Il est urgent de revaloriser les grilles en profondeur, de l'entrée à la fin de carrière**

La catégorie C rattrapée par le SMIC, ça suffit !

L'inflation a été tellement forte que les premiers échelons de la grille se sont retrouvés en 2022 par 3 fois en dessous du SMIC. A chaque fois, il a fallu republier de nouvelles grilles. Ça ne peut plus durer !

2 Primes 2022 : une revalo de la honte !

Les primes des catégories C sont les plus basses, ce sont elles qui doivent être augmentées ! En 2022, le gouvernement a lancé un chantier de convergence indemnitaire pour que les primes soient moins inégalitaires d'un ministère à l'autre. Sauf que les catégories C étaient écartées du dispositif : la honte ! Il a fallu toute l'énergie des syndicats pour les réintégrer dans la revalorisation. Mais l'administration a poussé le mépris encore plus loin, l'augmentation concédée est de seulement 400€ annuels soit 33€ par mois pour les catégorie C, alors qu'elle a été de 1200€ par mois en catégorie B et jusqu'à 3300€ par an en catégorie A pour un chef de bureau ! **La CGT revendique le déplafonnement des primes et un rattrapage à hauteur de 1200€ annuels !**

Catégorie C : égale dignité !

Les catégories C en ont assez d'être méprisées, comme si elles n'étaient pas assez qualifiées pour exercer en administration centrale. Compétentes et expertes, les catégories C réclament **l'égalité de dignité !**

3 Faire disparaître les catégories C ? C'est non !

Petit à petit, les catégories C disparaissent du ministère : nous étions encore 706 en 2012, nous ne sommes plus que 316 aujourd'hui. Une véritable hécatombe : **les catégories C sont les véritables variables d'ajustement des suppressions d'effectifs**, comme si le ministère n'avait plus besoin d'agents techniques et de logistique. Pourtant les catégories C sont utiles partout au bon fonctionnement de notre administration et ont démontré leur expertise au fil des années. **Il faut remplacer les départs en retraite, rouvrir les recrutements et proposer des postes au concours !**

Promotions : en finir avec les carrières bloquées !

Avec 133 promotion annuelles pour l'ensemble de l'administration centrale, le nombre de possibilités de promotions est très largement insuffisant. **Il faut en moyenne attendre 20,8 années pour obtenir une promotion !** Bien sûr, comme les critères sont opaques, tout le monde n'avance pas à la même vitesse. C'est pourquoi la CGT demande **une augmentation forte du nombre de promotions et des critères clairs et transparents !**

À quoi sert la CAP ?

Les CAP sont devenues des instances de recours en cas de litiges : nos représentants y défendent les collègues en cas de refus de titularisation, de renouvellement de stage ou de licenciement. Vous pouvez saisir la CAP pour contester tout refus de télétravail, de temps partiel, de formation dans le cadre du CPF ou pour réviser votre compte-rendu d'entretien professionnel. Les élus en CAP défendent aussi les agents dans les procédures disciplinaires. **N'hésitez pas à nous solliciter, nous sommes toujours à vos côtés !**

Pourquoi il faut abroger la loi Fonction publique de 2019

La réforme Macron a vidé les CAP de leurs compétences. **Aujourd'hui elles ne sont plus consultées sur les propositions de promotions.** L'administration peut faire avancer qui elle le souhaite, sans aucun droit de regard des représentants des personnels. **C'est l'opacité assurée et toujours plus d'inégalités !** Les instances de représentation des personnels doivent retrouver toutes leurs compétences pour pouvoir défendre tous les agents !

Requalifier les postes maintenant !

Très souvent les agents de catégories C exercent des missions bien supérieures à leur grade. Nous demandons **un plan de requalification des postes**, permettant la reconnaissance des compétences des agents !

Concours internes : en finir avec la forme scolaire

Passer des concours : voilà ce qu'ils nous répètent ! Mais les concours internes demandent tellement de préparation qu'ils sont inaccessibles dès qu'on est pris dans une vie de famille. **La CGT revendique des concours internes sans écrit** avec une valorisation des parcours des agents et des compétences acquises !

Focus sur les externalisations

Aujourd'hui les effectifs des agents techniques ont fondé comme neige au soleil. **Nous ne sommes plus que 77 !** Pas étonnant car l'administration a choisi de plus en plus souvent d'avoir recours à des prestataires pour de nombreux travaux qui étaient auparavant assurés en interne, par des fonctionnaires ! Au final, des boîtes privées amassent de l'argent et leurs agents sont corvéables à merci. Derrière, c'est le chantage pour nous rendre plus dociles. **Pour nous, l'externalisation, c'est non !**

Télétravail : les catégories C aussi y ont droit !

Seuls 21% des agents de catégorie C bénéficient aujourd'hui du télétravail, contre 41% et 46% des catégories A et B. C'est complètement injuste ! Bien sûr de nombreuses fonctions logistiques ne sont pas pleinement télétravaillables. Mais **pendant la crise sanitaire, même les agents techniques ont montré qu'ils pouvaient exercer une partie de leurs missions à distance.** Les refus injustifiés de télétravail ou d'accorder deux journées de télétravail sont insupportables ! **Nous revendiquons un égal accès au télétravail pour les catégories C !**

Les propositions de la CGT

Carrière

- Un grade unique pour le corps des ATRF pour en finir avec les carrières morcelées
- Passage automatique dans le grade supérieur en fin de grade
- Plan de requalification massive des emplois
- Concours internes par examen professionnel sans écrit

Primes

- Intégration des primes dans le calcul de la retraite
- Déplafonnement des primes des catégories C
- Mise en place d'un barème des primes comme à Bercy
- Refus des primes « au mérite » qui mettent les collègues en concurrence
- Transparence sur l'attribution du CIA

Des salaires décents

- Indexation du point d'indice sur l'inflation
- Plan de rattrapage des pertes antérieures : augmentation rétroactive de 10% du point d'indice au 1er janvier 2022
- Abrogation du jour de carence

Retraite

- Retraite à taux plein à 60 ans
- Refus de tout recul de l'âge légal de départ à la retraite
- Maintien du système de retraite par répartition